

ATTESTATION D'ARRET TEMPORAIRE D'IRRIGATION

- CAMPAGNE 2021 -

Je soussigné(e) :

Nom : Prénom :

Représentant l'exploitation :

Adresse :

CP : Commune :

Atteste sur l'honneur ne pas avoir recours à l'irrigation pour la campagne d'irrigation 2021 soit du 1^{er} avril 2021 au 31 mars 2022 et ne pas solliciter de volume d'eau pour un usage irrigation pour cette campagne dans le cadre de la démarche de gestion collective de l'irrigation du bassin de l'Authion.

Motif de l'arrêt temporaire de l'irrigation :

- Evolution technique du système d'exploitation ou des pratiques agricoles,
- Assolement 2021 ne nécessitant pas le recours à l'irrigation,
- Evènement sur l'exploitation (précisez) :
- Autre (précisez) :

Je suis informé, qu'en déclarant un arrêt temporaire d'irrigation :

- je n'ai pas le droit d'exercer une activité d'irrigation sur le bassin de l'Authion du 1^{er} avril 2021 au 31 mars 2022,
- je reste considéré comme irrigant et continuerai à recevoir le formulaire de demande d'allocation de volume pour la campagne suivante,
- je reste redevable de la part fixe de la redevance OUGC Authion pour la campagne 2021.

IMPORTANT :

Un irrigant déclarant un arrêt temporaire durant 3 campagnes successives sera considéré comme en arrêt définitif.

Fait à, le / /

Signature :